



TECHNICIEN ASSISTANCE INFORMATIQUE

Durée : 15 mois

Le métier

Le (la) technicien(ne) d'assistance en informatique assiste et dépanne les utilisateurs d'équipements informatiques et numériques en entreprise ou les particuliers. Il (elle) installe, met en service, diagnostique les dysfonctionnements et dépanne des équipements informatiques fixes ou mobiles (PC, périphériques et logiciels) et numériques (voix, images et données).

Il (elle) peut donc intervenir soit sur site, dans des entreprises de tous secteurs d'activité, y compris à domicile auprès des particuliers, soit à distance au sein d'un centre de services, en communiquant par téléphone et en prenant le contrôle des équipements informatiques. Sa responsabilité au sein d'un centre de services est délimitée par des consignes et des procédures établies en fonction des contrats de services. Dans le cadre d'interventions sur site, il (elle) travaille de façon autonome dans le respect de la commande et du contexte d'intervention, en rendant compte de façon formalisée de ses interventions, auprès du client et de son responsable.

Certains postes peuvent comporter de nombreux déplacements et nécessiter un permis de conduire et d'autres, en centre de services, sont sédentaires.

Condition d'entrées

- » Pré requis : niveau Bac ou CAP
- » La formation s'adresse à des personnes reconnues «travailleurs handicapés», sur orientation MDPH.
- » La formation est rémunérée durant la totalité du parcours.

Aptitudes à l'emploi

- » capacité d'analyse, rigueur, logique
- » travail sur écran essentiellement
- » sens de la méthode
- » polyvalence

Le Titre

- » Titre Professionnel de niveau IV délivré par le ministère du travail
- » Epreuve de Synthèse par mise en situation et entretien avec un jury de professionnels.

L'organisation

- » Durée de la formation: 2 100 heures, qui comprennent 1 680 heures sur le site de La Rougrière (48 semaines) et 420 heures de Périodes d'application en entreprise (12 semaines)
- » Durée du parcours comprenant formation, PAE et congés: 15 mois
- » 35 heures hebdomadaires en centre de formation
- » Alternance des apports théoriques et des mises en situations en entreprises
- » Evaluation en cours de formation

Les moyens

- » Formateur-référent dont la qualification professionnelle correspond aux critères de la Convention collective et/ ou accords en vigueur
- » Service médico-psycho-social d'accompagnement
- » Chargée de relations entreprises en appui pour les Périodes d'Application en Entreprises et la Dynamique de Recherche d'Emploi.

Approche pluridisciplinaire du parcours des bénéficiaires, pour la bonne acquisition des compétences et faciliter leur insertion professionnelle.

Le contenu

Les composantes de la certification (CCP) sont les suivantes :

- » Intervenir et assister sur poste informatique auprès des entreprises et des particuliers
- » Assister en centre de services informatiques et numériques auprès des entreprises et des particuliers
- » Intervenir et assister sur les accès et services de réseaux numériques auprès des entreprises et des particuliers.

CONTACT

» Karine CHARMASSON
Coordinatrice Pédagogique
kcharmasson@formationmetier.fr